



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Communiqué SUPAP-FSU DASCO :**

### **Notre syndicat obtient un rattrapage rétroactif pour 7 RAE percevant une IFSE inférieure au minimum prévu pour les CAPSA**

**Les RAE ont récemment accédé à la catégorie A dans le corps des CAPSA (Conseiller des Activités Physiques et Sportives et de l'Animation) via un examen professionnel. C'était la satisfaction d'une revendication de longue date de notre syndicat sur le développement de la filière animation jusqu'à la catégorie A, voir [ICI](#).**

**L'accès au corps des CAPSA doit désormais, dans une seconde étape s'amplifier largement par concours pour permettre un débouché en catégorie A aux AAP.**

Nous avons récemment constaté pour un collègue CAPSA que le « montant d'entrée de corps » (le minimum prévu en matière d'IFSE) n'était pas respecté. Nous étions déjà intervenus en 2019 pour une situation similaire concernant alors de nombreux AAP.

Après vérification auprès de la DRH par la DASCO, **7 collègues étaient concernés et obtiendront conformément à la demande de notre syndicat un rattrapage rétroactif depuis la date de leur nomination dans le corps en novembre 2021.**

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

*Paris, le 28 juillet 2022*

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**